



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

Résolution 26-07-168

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 446-2026 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 10 073 015 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT L'HÔTEL DE VILLE ET LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET UN EMPRUNT DE 4 487 015 \$ RELIÉ À LA RÉALISATION DE CES TRAVAUX

Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de construction du bâtiment abritant l'hôtel de ville ainsi que la salle communautaire;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2026;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a obtenu une aide financière dans le programme PRACIM;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a des surplus accumulés affectés pour l'hôtel de ville et la salle communautaire;

En conséquence, il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 446-2026 décrétant des travaux de 10 073 015 \$ pour la construction d'un bâtiment abritant l'hôtel de ville et la salle communautaire et un emprunt de 4 487 015 \$ relié à la réalisation de ces travaux.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1362, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 14^e jour du mois de juillet 2026

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville et site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième (14^e) jour du mois de juillet deux mille vingt-six.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière